



RÈGLEMENT GENERAL QUATORZIÈMES COUPES MOTOBECANE

1 et 2 septembre 2018 sur le circuit international, route de Talcly à MER (41500)
www.capkarting.com



Article 1 : Définition

Les coupes Motobécane constituent un rassemblement amical ouvert aux amateurs de motos et de cyclomoteurs anciens (ci après désignés véhicules). L'objectif est de faire rouler ensemble et **en démonstrations** sur le circuit de Mer, les Motobécane / Motoconfort **avec leurs concurrentes** d'époque.

Article 2 : Organisation

Les coupes Motobécane sont organisées par l'association « **Motobécane Club de France** » (ci après désignée l'organisateur), association Loi de 1901. Les participants et visiteurs sont tenus d'observer les instructions données par l'équipe des organisateurs, tant à l'intérieur des parcs que sur le circuit.
Les chiens, même tenus en laisse sont interdits dans l'enceinte du circuit.

Article 3 : Véhicules admis, catégories ; **35 machines maximum par série**, inscrivez vous vite si vous souhaitez participer, surtout en **G et H**

La manifestation est ouverte à tous les propriétaires de cyclomoteurs et de motos, **des origines à 1984** (fin de Motobécane). L'organisateur se réserve le droit d'engager exceptionnellement des machines postérieures à 1984 (marque MBK ou machines jugées intéressantes). Huit catégories différentes sont définies et **quel que soit le cas, un même véhicule ne peut rouler que dans une seule catégorie** : **A** : Ancêtres et motos anciennes de série, jusqu'à 1965, **B** : Motos « classiques » de série (125 et plus), après 1965. **C** : Cyclomoteurs de série jusqu'à 1984. **D** : Motos de piste jusqu'à 250 cc avant 1965. **E** : Motos de piste jusqu'à 175cc, après 1965. **F** : Motos de piste, plus de 175cc après 1965. **G** : Cyclomoteurs "sportifs" **H** : Cyclomoteurs "très sportifs".

➤ **Pour des raisons d'assurance les sessions « kids » sur mini motos sont supprimées depuis 2016.**

Article 4 : Inscriptions

Le retour du formulaire d'inscription par le participant entraîne de sa part l'acceptation de ce règlement sans aucune réserve. Le fait de s'inscrire impose à chaque participant de respecter les instructions données sur place par l'organisateur. Compte tenu du nombre limité de participants, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions. L'organisateur se réserve également le droit de refuser la participation de véhicules ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, sans avoir à le justifier. **Les participants devront être titulaires du permis en cours de validité correspondant au véhicule piloté et présenter l'original le jour de la manifestation.**

Article 5 : Démonstrations

La possibilité est donnée à chaque participant de rouler sur le circuit de Mer, sur son propre véhicule, après inscription. Le participant recevra une confirmation d'engagement **s'il a joint une enveloppe timbrée** lors de son inscription. Après le 31 juillet 2018, les inscriptions seront closes **et non remboursables** en cas de désistement du participant.

Article 6 : Catégories

Les véhicules sont regroupés par catégories ou « séries » définies à l'article 3, tenant compte de l'âge, de la puissance et du genre de véhicules. Si dans une catégorie, le nombre des demandes dépasse le nombre de places disponibles, l'organisateur se réserve le droit, soit de sélectionner les machines présentant le plus d'intérêt, soit de modifier la répartition des catégories.

Article 7 : Accès à la piste

L'organisateur effectuera une vérification technique visuelle, **et se réserve le droit de refuser le départ** à tout véhicule dont l'état ou l'aspect serait non conforme aux règles de sécurité, étant entendu que chaque participant est responsable de l'état de son véhicule. **Attention au bruit, limité à 102 dB.** L'organisateur identifiera le participant et le véhicule engagés pour la durée de la manifestation. **Le signataire du bulletin d'engagement est le seul habilité à piloter la machine engagée.** A l'appel de l'organisateur et après passage en pré grille, les véhicules entrent en piste par séries. L'accès à la piste est interdit aux accompagnateurs et à tout véhicule de dépannage, hormis ceux prévus par l'organisateur.

Article 8 : Sécurité

Le port d'un casque homologué (norme 2205), d'une tenue de protection efficace (cuir complet pour les séries sportives), gants et bottes est obligatoire. L'organisateur effectuera un contrôle en pré grille. Tout contrevenant se verra refuser l'accès à la piste. Une protection dorsale et des articulations sont fortement conseillées.

Article 9 : Attitude des participants

S'agissant de démonstration toute notion de compétition est formellement interdite les pilotes doivent respecter cet état d'esprit et chacun doit surveiller ses arrières, savoir limiter son allure et tenir compte des véhicules plus lents. Le respect de la signalisation présentée par le personnel de piste est obligatoire (la liste de drapeaux est portée sur la confirmation d'engagement). L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement et sans avertissement pendant toute la durée de la manifestation, tout pilote jugé dangereux. Tout chronométrage est interdit. **Les participants doivent s'abstenir de consommer de l'alcool et/ou produits stupéfiants, et médicaments affectant leur vigilance.**

Article 10 : Passager : Les passagers sont interdits.

Article 11 : Assurance

Conformément aux prescriptions légales les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de la manifestation, les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile. Cette police garantit également leur responsabilité civile vis-à-vis des personnes chargées du service d'ordre ou participant à l'organisation et au contrôle des épreuves. La manifestation est donc garantie conformément aux obligations légales. **La responsabilité civile des participants n'est pas couverte par cette police. Les participants et leurs véhicules devront donc être assurés personnellement le jour de la manifestation** (les dommages sur les véhicules ne sont pas couverts).

Article 12 : Parking – circulation

Les visiteurs et les participants respecteront la signalisation et le fléchage des différents parkings et emplacements signalés dans l'enceinte du Circuit de Mer. Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant jugé dangereux. **La circulation des enfants en mini motos est absolument interdite dans l'enceinte du circuit et dans l'aire de camping pour toute la durée de la manifestation.**

Article 13 : Dommages – vols

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés et à tout élément exposé, dans le cadre de la manifestation.

Article 14 : Publicité

Les organisateurs peuvent prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les partenaires de leur choix et en apposer la publicité où ils jugent bon, y compris sur un emplacement occupé par des participants.

Article 15 : Réclamations

Du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation aucune réclamation ne sera admise. Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur. Seul le règlement en langue française est admissible lors d'un litige.

Quelques informations importantes

Les coupes Motobécane **sont réservées aux machines anciennes ou classiques (Plus de 25 ans)**. C'est une démonstration sur piste de machines anciennes et ce n'est en aucun cas une compétition déguisée ou un moyen de rouler « pas cher » sur circuit avec une machine moderne. Les machines jugées **trop récentes seront rejetées**.

ENGAGEMENTS :

Le nombre de machines inscrites est limité à **35 par catégorie**. Dans la mesure où la machine correspond à l'esprit des coupes, les premiers à retourner leurs engagements seront les premiers inscrits. Les inscriptions seront closes au plus tard le 31 juillet 2018, une clôture anticipée pouvant intervenir compte tenu du nombre d'inscrits. Aucune inscription ne sera prise en compte après la clôture des engagements. Les chèques ne seront encaissés qu'après le 31 juillet 2018. Ne tardez donc pas à retourner vos engagements si vous voulez être sûr d'obtenir une place dans la catégorie que vous souhaitez.

BRUIT

Attention au bruit ! PENSEZ AUX SILENCIEUX.

Partout, le bruit est de plus en plus mal vu. Aucune machine ne devra dépasser la limite de 102 dB*. Toute machine ne respectant pas cette interdiction sera exclue.

* : norme FFM/UFOLEP : 2 temps à 8200 tours, 4 temps à 5500 tours.

REFROIDISSEMENT DES MOTEURS LC

Les moteurs à refroidissement liquide devront utiliser de l'eau pure, tout additif (antigel, 4 saisons) est absolument prohibé ; les additifs soi-disant homologués FFM sont également prohibé (FFM et UFOLEP n'autorisant que l'eau pure).

CAMPING

Le circuit est équipé d'une aire de camping avec sanitaires, douches et électricité. Chacun pourra s'installer à partir du vendredi après midi. **La circulation des enfants en mini motos est absolument interdite dans l'enceinte du circuit et dans l'aire de camping pour toute la durée de la manifestation. Afin de respecter le repos de chacun, aucun bruit de moteur après 22h.**

REPAS

Chacun pourra prendre ses repas par ses propres moyens, ou s'il le désire, à la cafétéria du circuit. Dans ce cas, il faut réserver ses repas au moment de l'inscription. Deux formules sont proposées :

Formule repas du samedi midi ou soir uniquement (Repas traditionnel sous forme de buffet avec une boisson et un café): **15€**,

Ou :

Formules 3 repas : **35€**

Repas du samedi midi : Charcuterie / salade + rôti de porc ou rôti de bœuf avec salade verte et chips + fromages + dessert au choix + 1 boisson + 1 café

Repas du samedi soir : Repas chaud traditionnel sous forme de buffet avec une boisson et un café

Repas du dimanche midi : Œufs macédoine / salade composée + poulet froid ou jambon avec salade verte et chips + fromages + dessert au choix + 1 boisson + 1 café

REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche matin au retour de la balade et sera suivie d'un apéritif.

MANCHES du DIMANCHE

Le dimanche matin, une balade routière est organisée (réservée aux pilotes et machines « en règle »). Cette année encore une halte à la bourse d'échange de Morée est prévue. Certaines manches risquent d'être supprimées et certaines séries regroupées. Les manches du dimanche après midi débuteront à 12 h 30 et se termineront vers 16 h 30. Soyez attentifs aux annonces, vous êtes en général moins nombreux à prendre la piste, nous sommes donc susceptibles de regrouper des séries comparables dans une même manche, ce qui modifiera la grille des horaires en avançant les départs.

SÉCURITÉ, COMMISSAIRES

Pour intervenir en cas de « petits bobos », nous avons réservé une antenne sanitaire. Toujours pour assurer au mieux votre sécurité, une équipe de commissaires veillera au bon déroulement de l'événement. Nous devons tous nous soumettre (avec le sourire) à leurs indications, même si elles ne font pas toujours plaisir.